



VENTILATION

Améliorer la qualité de l'air intérieur tout en limitant les pertes de chaleur

Coup de pouce :

- ✓ À l'économie d'énergie
- ✓ Au bien-être

Lien avec l'action 29 de l'Agenda 21 local :
Poursuivre l'accompagnement des citoyens dans leurs travaux d'éco-construction.

Lien avec l'action 44 de l'Agenda 21 local :
Conseiller les citoyens dans leur changement de mode de vie.

Constat :

La vie dans une habitation provoque des dégagements de vapeurs d'eau (respiration, cuisine, douche, machine à laver, etc.) et de substances gazeuses qui peuvent se révéler toxiques (CO, CO₂, formaldéhyde dans la colle des panneaux en contre-plaqué ou aggloméré, solvants de peintures, etc.). Tous ces éléments dégradent la qualité de l'air intérieur et peuvent induire des problèmes de dégradation de matériaux (moisissures par exemple) et de santé (dont asthme et allergies). De façon surprenante, l'air des maisons est souvent bien plus pollué que l'air extérieur, même en ville !

Conseils :

Pour éviter ces problèmes, il est essentiel :

- D'évacuer l'air vicié en ventilant bien sa maison. Néanmoins, en hiver, il est utile de renouveler l'air sans le refroidir : aérer deux fois par jour (matin et soir) pendant 15 minutes, en créant des courants d'air et en coupant les vannes thermostatiques ou le thermostat.
- D'éviter les matériaux de construction, le mobilier, les produits et les accessoires de décoration qui dégagent des substances toxiques.
- De préférer des matériaux et des produits naturels, non traités et sains, fidèles aux principes de l'éco-construction.



Source : www.sonelo.com

Saviez-vous que ?

Dans les rénovations ou les nouvelles constructions passives ou basse énergie, il est primordial de prévoir un système de ventilation performant, tel que le système de ventilation double-flux. Ce système mécanique renouvelle l'air ambiant tout en récupérant sa chaleur. La maison est ainsi aérée mais non refroidie !



Source : www.itec-home.be



Pour plus d'informations, n'hésitez pas à contacter le [Guichet Energie de la Commune d'Uccle](http://www.guichetenergie@uccle.be) (Service Environnement):

Adresse postale : Place Jean Vander Elst, 29

Adresse des bureaux : Rue Auguste Danse, 25

02/348.65.31

guichetenergie@uccle.be



Envie d'en savoir plus ?

- Plus d'infos sur les primes régionales à la rénovation et les primes énergie, www.logement.irisnet.be
- SPF Santé publique, Sécurité de la chaîne alimentaire et Environnement, *Site internet dédié à la qualité de l'air intérieur*, www.airinterieur.be
- Bruxelles Environnement-IBGE, *Ma maison au quotidien : 100 conseils pour mieux vivre chez soi en respectant l'environnement*, 2007, disponible sur www.ibgebim.be
- Bruxelles Environnement-IBGE, *100 conseils pour économiser de l'énergie*, 2010, disponible sur www.ibgebim.be
- Bruxelles Environnement-IBGE, *Rénover et construire : 100 conseils pour respecter l'environnement et économiser l'énergie*, 2010, disponible sur www.ibgebim.be
- Commune d'Uccle, *Les fiches-actions de l'Agenda 21 Local*, disponibles sur www.uccle.be

Des questions ?

Adressez-vous sans hésiter au **Guichet Energie** de la Commune d'Uccle :

Adresse postale : Place Jean Vander Elst, 29

Adresse des bureaux : Rue Auguste Danse, 27

02/348.65.31

guichetenergie@uccle.be

Sources :

- Bruxelles Environnement-IBGE, *Rénover et construire : 100 conseils pour respecter l'environnement et économiser l'énergie*, 2010, disponible sur www.ibgebim.be
- Renovas ASBL, *Fiche n°1 : comportements des habitants*, disponible sur www.renovas.be

